

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

### 2024-049 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DES HAUTS DE FRANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x	Dominique DAVID	BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x	Philippe CAILLON	GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence		x	Jean-Pierre BELLEIL	LAUNAY Héléne		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x	Patrick BERTIN	BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier		x	Raymond CHARBONNIER	CONFOLANT André		
	CHAMBAGNE Sébastien	x			GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44, et notamment les articles 6-1 à 6-4 relatifs aux activités complémentaires liées à la transition énergétique,

Vu la délibération n°2024-02 du Bureau syndical en date du 07 mars 2024, approuvant le lancement du marché public « Etudes INTERREG / ResNRJWater »,

Considérant que la candidature de TE44 / SEM ENR44 au programme Interreg Nord-Ouest Europe (ENO) a été retenu, programme de coopération territoriale européenne visant à soutenir un développement équilibré dans toute la région, rendant toutes les régions plus résilientes et contribuant à une meilleure qualité de vie et au bien-être de tous les citoyens du périmètre territorial prédéfini,

Considérant que le programme 2021-2027 vise notamment à promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires de l'Europe du Nord-Ouest dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes,

Considérant qu'à cet effet, le programme lié « ResNRJwater », pour lequel le groupement TE44 / SEM ENR44 est lauréat, a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire, optimiser les consommations d'énergie autour du cycle de l'eau, avec une subvention des coûts potentiels à hauteur de 950 000€ (env. 60% des coûts réels).

Considérant qu'en pratique, il est envisagé de construire 4 installations pilotes de production ENR sur des stations d'épurations en vue de généraliser ce type d'installation à l'avenir, et que TE44 a à charge la réalisation des études de faisabilité dudit projet.

Considérant qu'au titre de ses fonctions d'Autorité nationale, décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027, la Région Hauts-de-France est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau auprès des porteurs de projets français des 4 programmes INTERREG dont elle est Responsable :

- Programme de coopération transfrontalière INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen
- Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest
- Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Mer du Nord
- Programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE

Considérant qu'afin d'assurer cette obligation auprès de l'ensemble des porteurs de projets INTERREG du versant français, la Région Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouvert.

Considérant que pour répondre aux besoins des porteurs de projets tout en ayant un système souple et sécurisé, il est proposé que la Région Hauts-de-France se constitue en centrale d'achat à destination de l'ensemble des porteurs de projet pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant.

Considérant que la centrale d'achat, permet à la Région, de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhéreront à celle-ci, les adhérents pouvant ainsi accéder aux accords-cadres à bons de commande destinés à la sélection de contrôleurs de premier niveau des dépenses dès lors qu'ils ont conventionné avec les autorités de gestion des Programmes dont la Région Hauts-de-France est Autorité Nationale au moment de la survenue du besoin.

Considérant que l'adhésion est réputée unique pour un même porteur quel que soit le nombre de projet et est exemptée de toute rémunération.

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat est exclusive pour les services relevant de la centrale d'achat.

Considérant que chaque porteur de projet doit obligatoirement passer par la centrale d'achat pour la mise en œuvre des contrôles de premier niveau des projets INTERREG des programmes pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de TE44 à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe de la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Délégués en exercice : 24  
Présents : 14  
Pouvoirs : 5  
Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Publication effectuée le : 02/04/2024

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**